

Le Venezuela considère que les permis d'exploration des mers non délimitées sont illégaux



La Havane, 28 octobre, (RHC)- Le Venezuela a déclaré vendredi que l'octroi illégal de licences par le Guyana pour l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans des zones maritimes non délimitées était nul et non avenu, contraire au droit international et au droit constitutionnel national.

Un communiqué du ministère vénézuélien des Affaires étrangères en a informé la communauté internationale et les compagnies énergétiques transnationales.

La République bolivarienne du Venezuela demande formellement et catégoriquement à tous les acteurs privés transnationaux "d'éviter toute incursion dans cet espace maritime", car cela constitue une violation de ses droits souverains, de son ordre constitutionnel et du droit international.

Le gouvernement vénézuélien a souligné que le gouvernement guyanais assume "une politique imprudente d'association avec le Commandement Sud des États-Unis" pour le déploiement non autorisé d'exercices militaires dans la zone, ce qui constitue aujourd'hui la plus grande menace pour la paix et la stabilité dans la région des Caraïbes.

Cela "aggrave ces actions et génère des risques importants qui doivent être dissipés, uniquement par le biais d'un dialogue direct entre les parties", indique le texte.

Le Venezuela, fidèle à sa doctrine de paix, a insisté auprès du gouvernement du Guyana sur l'établissement d'un dialogue direct pour trouver les moyens de rétablir le droit international, "violé par l'octroi de licences pétrolières dans un espace maritime qui n'a pas été délimité à ce jour", souligne le communiqué.

Il a également annoncé à la communauté internationale qu'elle poursuivrait ses efforts diplomatiques pour défendre ses droits historiques.

Source : Prensa Latina

<https://www.radiohc.cu/fr/noticias/internacionales/337724-le-venezuela-considere-que-les-permis-dexploration-des-mers-non-delimites-sont-illegaux>



Radio Habana Cuba